

Compte rendu de la réunion du CA

25 avril 2022, 12:30-14:00, Zoom

Suite du renouvellement partiel du CA, Sébastien Barot, qui ne se représentait pas, nous quitte. Patrick le remercie ainsi que tous les anciens membres du CA pour leur contribution. Eric Arquis, Magali Boutrais, Pierre Lurbe, François Massol et Marc Taillefer sont réélus pour un second mandat de 3 ans. Claire Dupas devient membre de plein droit du CA au titre des membres associés. Bruno Allard et Clément Léna nous rejoignent suite à leur élection. Bienvenue à tous.

Principaux points abordés

- Bilan de l'AG 2022 et perspectives pour l'AG 2023
- Structuration du CA et élection du nouveau bureau
- Priorités pour l'année

Principales décisions et informations

Le bilan de l'AG 2022 est unanimement positif. Les interactions entre les participants ont été fructueuses. L'organisation, l'accueil au Musée des confluences et les repas ont été très appréciés. La session Forum du vendredi après-midi sur l'intégrité scientifique était passionnante. Seule ombre au tableau: le coût élevé pour la salle et les repas. Il est impossible de répéter cela l'année prochaine. Proposition: Rédaction d'un compte-rendu pour la lettre Collège Info.

AG 2023. La réflexion est lancée sur son organisation. L'objectif est de faire quelque chose de moins cher, mais plus complet, avec un événement public bien visible. Les commissions du Collège seront invitées à se réunir en marge de l'AG. Il est proposé de garder le même créneau: 6-7 avril 2023, juste avant les vacances de Pâques. Il est rappelé de veiller à associer toutes les disciplines dans la préparation (LSHS en particulier) et à veiller à la parité à tous les niveaux d'organisation. On pourrait imaginer de séparer les comités d'organisation de l'AG et de l'événement scientifique (en gardant une unité de date).

Nouveau CA. Patrick Lemaire propose une structuration du fonctionnement en 4 axes de priorité: renforcer la cohésion de la communauté académique française; rétablir la confiance avec le public; renforcer l'influence politique et économique du monde académique; améliorer la structuration interne du Collège. Chaque axe serait piloté par un VP. Cette structuration est adoptée à l'unanimité. Chaque réunion de CA sera fortement colorée par un des axes, en plus du traitement des affaires courantes.

Nouveau bureau. La liste ci-dessous est proposée et un vote à bulletin secret est organisé. La liste est approuvée à l'unanimité.

Composition du bureau

- LEMAIRE Patrick : Président
- HACHEZ-LEROY Florence : Vice-Présidente
- MOUNIER Remi : Vice-Président

Collège des sociétés savantes académiques de France

- WORMSER Guy : Vice-Président
- BOUGE Luc : Secrétaire général
- BOUTRAIS Magali : Trésorière
- ALLARD Bruno : Trésorier adjoint
- GUILLAUME Anne : Conseillère

Les responsabilités d'axes sont réparties comme suit.

- HACHEZ-LEROY Florence : Renforcer la cohésion de la communauté académique française
- MOUNIER Remi : Renforcer l'influence politique et économique du monde académique
- WORMSER Guy : Améliorer la structuration interne du Collège
- GUILLAUME Anne : Rétablir la confiance avec public

Principales actions en cours

- Gestion interne. Magali Boutrais est nommée trésorière, assistée de Bruno Allard, vice-trésorier. Une fiche de poste type pour des heures de secrétariat financier sera proposée: 1-2 heures par semaine, 20€/h
- Communication externe. Nous devons clarifier notre ligne éditoriale sur les réseaux sociaux et professionnaliser la rédaction de la lettre Collège Info (numéro 4 en mai). Il faut avancer sur le projet d'annuaire des sociétés savantes et de refonte du site web.
- Membres associés. Cette année sera consacrée au recrutement de membres associés. Une campagne sera lancée, pilotée par un comité: appel à nominations, réponse aux questions, analyse des dossiers, invitations, suivi d'intégration. L'objectif est 10-15 nouveaux membres en 2022.
- AG 2022. Un compte-rendu sera publié dans la lettre Collège Info du mois de mai. La captation vidéo de la demi-journée intégrité sera mise en ligne sur la page web de l'AG. La captation vidéo de l'AG sera archivée.
- Déclaration en préfecture. Selon les textes, les associations de personnes morales, comme le Collège, doivent déposer chaque année en préfecture la liste de leurs membres et leur comptabilité. Ce sera fait en mai en même temps que les Statuts et Règlement intérieur.